



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°163 du 2 mars 2010

## Spécial Comptes Rendus

### SOMMAIRE

- Compte rendu de la réunion PDG du CNRS (A. FUCHS) et le SNTRS-CGT du 9 février 2010
- Compte rendu de l'entrevue au ministère sur la Prime d'Excellence Scientifique du mardi 23 février 2010
- Compte rendu de la rencontre entre A. Syrota, PDG de l'Alliance Nationale des Sciences de la Vie et de la Santé (Aviesan) et une délégation confédérale CGT le mardi 5 janvier 2010

## Compte rendu de la réunion PDG du CNRS Alain FUCHS et le SNTRS-CGT

Le SNTRS-CGT a rencontré le nouveau président du CNRS, Alain Fuchs, le 9 février 2010, pour une première prise de contact de la nouvelle Direction avec les organisations syndicales, les unes après les autres. Le Président était accompagné de Mme D'Argouges, DRH du CNRS, et de Mme Bec, responsable des relations sociales.

Le SNTRS-CGT était représenté par : Daniel Steinmetz, Michel Pierre, Denis Claisse, Jacques Millet, et Didier Gori.

Le SNTRS a interpellé le président sur sa mission, ses objectifs et la manière dont il comptait mettre en œuvre la réforme du CNRS. Plus précisément, nous lui avons demandé de s'exprimer sur la mise en œuvre du contrat d'objectif du CNRS. Nous lui avons également demandé de s'exprimer sur le périmètre du CNRS au regard de la nouvelle politique de partenariat avec les Universités et les autres établissements autant qu'avec les alliances, nouvellement créées. De même, nous avons demandé au Président de s'exprimer sur la délégation globale de gestion et plus généralement, des conséquences de la nouvelle politique de partenariat conduisant le CNRS à se désengager des unités mixtes.

M. FUCHS a indiqué qu'il n'avait à ce jour aucune lettre de mission. Il nous a assuré de nous en donner la teneur s'il en recevait une. Selon lui, la réforme a été adoptée, il n'est plus question de la remettre en cause mais de **faire fonctionner l'établissement avec les nouvelles règles** qui lui ont été attribuées. Il a précisé qu'il n'était pas question de remettre en cause le périmètre scientifique du CNRS. Cependant, il a reconnu la nécessité de **prendre en compte l'évolution du rôle des universités** dans le partenariat. Par contre, il s'est exprimé moins clairement sur le rôle du CNRS au regard des PRES. Selon lui, la réflexion est ouverte sur la manière dont le CNRS doit contribuer dans les PRES. Par ailleurs, il a clairement indiqué que les Alliances et en particulier celle des sciences de la santé<sup>1</sup> n'avait d'autre objectif que d'assurer une concertation nationale des établissements. Elles ne sauraient en rien se substituer aux politiques scientifiques des organismes, **ni être une gouvernance intégrée de la politique scientifique**. Il a ainsi pris ses distances avec les propos et aspirations de Monsieur Sirota, PDG de l'INSERM et Président de l'Alliance « AVIESAN ». M. Fuchs a souligné le rôle important des Instituts dans la vie de l'organisme. Concernant la délégation globale de gestion<sup>2</sup>, il a réaffirmé que l'opération actuelle était une expérimentation et qu'à terme il reviendrait vers nous pour un bilan. Selon lui, la période d'expérimentation n'a d'autre but que de comprendre les mécanismes de la délégation de gestion dans les 2 sens : gestion confiée aux partenaires et gestion assumée par le CNRS. L'expérimentation fait apparaître une proportion de DGG de 60/40 entre les mandats de gestion universitaire ou CNRS. Cependant, il a confirmé qu'à terme l'objectif défini par la réforme du CNRS implique que **la plus part des unités « mixtes » soient sous mandat de gestion universitaire**.

Le SNTRS a également interpellé le Président sur la situation inquiétante des carrières des personnels et de la politique indemnitaire avec les primes. Nous avons rappelé notre opposition à la PES dont nous demandons le retrait et notre hostilité à la politique de modulation de la PPRS que la DRH met en place au CNRS. Nous avons réaffirmé nos revendications :

- PPRS à 16% pour tous immédiatement
- Révision des indices de référence et égalité des taux de gestion des primes
- Et le déblocage des carrières.

Le SNTRS-CGT a également souligné l'importance de l'action sociale au CNRS qui contribuait à faciliter la vie professionnelle et familiale des agents CNRS, aidait ceux en difficultés et était attractive et motivante pour les agents CNRS.

Nous avons dénoncé un budget d'action sociale notoirement insuffisant. Dans les conditions actuelles, le CNRS ne peut plus répondre à la demande sociale croissante des agents CNRS. Depuis 2006 le CNRS doit faire face à une forte augmentation du nombre de précaires (3000/4000) en particulier ceux provenant de l'ANR. De facto, la restauration sociale et la médecine du travail sont impactées. En conséquence, très peu de logement et moins d'enfance...

<sup>1</sup> « AVIESAN » : Alliance des sciences de la vie et de la santé

<sup>2</sup> Délégation globale de gestion (DGG) : C'est un mandat de gestion financière des unités mixte confiée à une seule tutelle

Les précaires subissent la double peine, celle d'être précaire et celle de ne pas pouvoir bénéficier de l'ensemble des prestations sociales. Les agents CNRS, eux, subissent l'impact budgétaire de la précarité qui limite les possibilités de développer l'action sociale. Nous avons demandé à la Direction d'obtenir impérativement de l'ANR les moyens budgétaires indispensables du financement de l'environnement social des précaires estimé à 1 100 € par agents soit environ 4.4 millions euros pour l'année 2010.

Concernant la dernière convention avec le CAES, le CNRS n'avait pas respecté ses engagements. Le budget du CAES, tout moyen confondu, devait atteindre les 1% de la masse salariale brute hors charges des personnels permanents et non permanents. A ce jour, il manquait 700 000 € cumulés.

Nous avons dénoncé dans les négociations en cours, l'attitude de la Direction des ressources humaines d'augmenter les charges indirectes pour limiter la subvention directe (moyens humains, décharges de services des élus, frais d'infrastructures et location des locaux sociaux, ...), remettant en cause le droit social. Le SNTRS-CGT a dénoncé ce comportement et a indiqué que dans la situation actuelle, il ne voterait pas la signature de la nouvelle convention CNRS/CAES.

Nous avons revendiqué un budget d'action sociale à la hauteur des besoins des agents CNRS permanents et non permanents et de leurs familles pour développer une politique sociale qui répondent à leurs besoins.

Le SNTRS a souligné son intérêt pour l'emploi et dénoncé l'augmentation de la précarité. Nous avons manifesté notre hostilité à l'égard des créations des chaires et des politiques de contrats sur courtes durées. Aussi, nous avons demandé la création de postes de titulaires pour répondre aux besoins des laboratoires.

Le SNTRS-CGT a rappelé à la Direction la demande de convocation du Comité d'Hygiène et Sécurité de l'établissement et nous avons manifesté nos inquiétudes motivant cette demande. Le Président n'était pas informé mais la DRH a indiqué que la demande serait satisfaite.

Le SNTRS a interpellé le président sur les réformes en cours et les nécessités d'améliorations statutaires. Nous avons notamment souligné l'importance de la reconnaissance des Bac+2 dans l'actuel corps des AI et sa remise en cause dans le cadre de la réforme des grilles de la fonction publique. De même, nous avons demandé l'allongement de la grille des Chargé de recherche jusqu'en HEA. Nous avons demandé au Président d'intervenir auprès des ministères concernés afin de souligner l'importance de ces problèmes et pour défendre l'intérêt de l'organisme et de ses personnels.

Le Président a pris note de nos remarques et de nos demandes, mais n'a pas fait davantage de commentaires. Il s'est présenté ouvert au dialogue, sans pour autant remettre en cause la ligne politique qui lui a probablement été assigné. A suivre...

## *Compte rendu de l'entrevue au ministère sur la Prime d'Excellence Scientifique du mardi 23 février 2010*

Le ministère était représenté par M Olivier Pagezy, Directeur adjoint du cabinet, Mme Carole Moinard, M Cyterman et M Debousque.

La CGT était représentée par Daniel Steinmetz (SNTRS-CGT) et Alain Roques (CGT-INRA). Tous les autres syndicats signataires de la demande d'entrevue étaient présents ainsi que SLU.

P. Monfort (SNCS) au nom de la délégation intersyndicale a rappelé les raisons de l'opposition à la PES, et rappelé l'exigence d'une revalorisation des salaires et des carrières pour tous, de retrait du décret et d'abandon des modulations de salaires. Les pétitions internet et papier ont été remises (4200 signatures au total) ainsi que l'ensemble des déclarations des instances scientifiques de nombreux organismes qui se sont opposé à la PES et les positions de refus individuels de la PES de plusieurs chercheurs.

L'ensemble des syndicats est intervenu. Ils ont rappelé la nature collective du travail de travail de recherche et d'enseignement qui nécessite de la solidarité dans les équipes, critiqué les modalités d'attribution des primes

individualisées, et notamment l'obligation d'enseignement pour ce qui concerne la PES. La CGT a également rappelé son opposition à la modulation de la PPRS pour les ITA et fortement critiqué le projet de l'INRIA pour la PPRS, projet qui prévoit près de 148 niveaux de PPRS différents avec des modulations liées à des niveaux d'expertise et de mérite.

Le climat de cette réunion a été assez houleux, compte tenu notamment des réponses souvent agressives des membres du cabinet.

Pour O. Pagezy, la PES répare une injustice par rapport à la PEDR que touchaient les enseignants. Pour lui la mise en application de la PEDR a élevé le niveau de la recherche des enseignants. Il a rappelé qu'il y avait aussi des primes dans la fonction publique pour d'autres activités intellectuelles. Il conteste le caractère individualisé de la PES et se dit prêt à donner la PES à plusieurs personnes qui travaillent ensemble ! Pour lui, dans la politique du ministère, il n'y a pas d'opposition entre le développement des primes et la revalorisation des carrières. La preuve : ils ont mis en route le plan carrière qui augmente le nombre de promotions et les primes. Il rappelle que les primes entrent dans le calcul de la retraite (RAFP). **Il a très clairement affirmé que le ministère refuse l'exception du modèle français du chercheur à plein temps. Le ministère est pour que les chercheurs enseignants, y compris ceux du CNRS.** Il a rappelé où en était le processus et proposé de faire un bilan de la 3ème phase de la PES en fin d'année.

Dans le débat qui a suivi, a été abordé le fait que de nombreux chercheurs enseignent à titre gratuit et que la position du ministère va contribuer à marchandiser une activité accomplie à titre gracieux dans le cadre du service public. Pour ce qui concerne l'université, Marc Neveu (Snesup) s'est déclaré opposé à ce que l'expertise passe du niveau national à celui des universités. A ce sujet, O. Pagezy a rappelé le principe de l'autonomie des universités.

C. Moinard a reconnu l'opposition totale entre la position de l'intersyndicale et celle du ministère. Celui-ci, d'après elle, n'a pas de marge de manœuvre sur la politique salariale de l'Etat et doit se contenter de mesure de type « prime » pour améliorer les carrières.

Nous avons rappelé que nous avons aussi d'autres propositions pour utiliser ce budget : augmentation équitable de la prime de recherche des chercheurs, versement d'une allocation d'installation à tous les nouveaux embauchés, relèvement des fins de carrière.

En fin d'entrevue, O. Pagezy a affirmé que si les organismes ne distribuent pas les PES en 2010, ils pourront faire autre chose de l'argent mis à leur disposition (des promotions par exemple) et affirmé que le ministère ne leur reprendrait pas l'argent de la PES. C. Moinard a rapidement précisé que le ministère allait promulguer un décret sur l'intéressement. Dans ce décret, ils prévoient que sur tous les types de contrats les équipes pourraient se partager 50% des reliquats non dépensés en fin de contrat.

Cette disposition, qui a pour objectif de faire encore plus accepter la notion de recherche sur appel d'offre au détriment de la recherche sur crédits pérennes en introduisant d'autres facteurs de division entre les personnels, a été fortement critiquée par les représentants des personnels.

*Compte Rendu de la rencontre entre  
A Syrota, PDG de l'Alliance Nationale des Sciences de la Vie et  
de la Santé (Aviesan)  
et une délégation confédérale CGT le mardi 5 janvier 2010*

Notre délégation interprofessionnelle CGT était composée de :

- **Sylviane Lejeune** – Secrétaire Nationale de l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres, Techniciens **Ugict CGT**
- **Daniel Steinmetz** – Secrétaire Général du **SNTRS CGT**, élu au Conseil d'Administration du CNRS
- **Thierry Bodin (CGT Sanofi-Aventis, Fédération CGT de la Chimie)**
- **Frédérique Lecocq (UFMICT CGT) et Christophe Prudhomme (Fédération CGT de la Santé)**
- **Jean Kister et Michel Pierre** (Secrétaires Généraux Adjoints du **SNTRS CGT**, Inserm)

L'objet de cette demande de rencontre était d'évoquer avec A. Syrota les enjeux et les conséquences de la mise en place de l'Alliance Nationale des Sciences de la Vie et de la Santé, cerner ce qui se profile en amenant nos analyses (avenir des organismes et de la recherche fondamentale, place de la Recherche dans les industries pharmaceutiques et relations recherche publique – recherche privée, missions des CHU avec les nouveaux Instituts Hospitalo-universitaires annoncés, ...).

**A Syrota** était présent comme **PDG de l'Aviesan** et non comme PDG de l'INSERM (d'où l'absence de ses directeurs généraux adjoints) et accompagné du responsable du Bureau de la Politique Sociale (BPS-DRH INSERM). Il nous a présenté en **introduction l'historique et les objectifs de la mise en place de cette nouvelle Alliance des Sciences de la Vie et de la Santé**, appelée maintenant Aviesan. Il a précisé que cette alliance ne s'occupait pas seulement de la recherche en vue de nouveaux médicaments mais de toutes les sciences de la vie au sens large. L'Aviesan regroupe huit acteurs de la recherche (Inserm, CNRS, Inra, Inria, IRD, CEA, Institut Pasteur, la Conférence des Présidents d'universités) auxquels s'est associée récemment la Conférence des Directeurs Généraux des CHU. Il s'agit de faire « travailler ensemble sur l'essentiel » tous ces organismes et non plus que chacun fasse ce qu'il veut dans son coin sans concertation. Il y a eu ces dernières années une multiplication de nouvelles structures de recherche mises en place à chaque nouvelle pathologie : ANRS pour le SIDA, l'INCa pour le Cancer, plus de nombreux « pôles » thématiques (cancéropôles, ...), plus les différents « réseaux thématiques » (RTRA, RTRS), si bien qu'il n'y avait plus de véritable « visibilité » du système de recherche en sciences de la vie en France, et à chaque fois il y avait un conseil d'administration, un conseil scientifique etc. ! L'Aviesan – avec la création des ITMO - a donc pour objectif premier, de simplifier ce système et de le rendre plus visible et plus efficace. Il permet qu'il n'y ait maintenant plus qu'un seul interlocuteur bien identifié dans ce domaine, vis-à-vis des industriels, de l'Europe et de l'international, des pouvoirs publics et des parlementaires. A Syrota cite comme « premier succès de l'Aviesan » le fait qu'il a été possible de gagner au moins 6 mois dans la réaction à l'arrivée de la grippe A H1N1 ! Il a expliqué qu'Aviesan avait d'autres rôles et a donné un autre exemple de ce que peut apporter cette nouvelle alliance : le traitement de toutes les données issues du décryptage des génomes individuels qui pourrait déboucher sur une nouvelle médecine plus personnalisée.

**S Lejeune (UGICT)** a rappelé les raisons de cette demande de RDV au nom de la CGT et a présenté la délégation interprofessionnelle. Elle a indiqué que la CGT avait des positions et de fortes interrogations face à ces réformes en profondeur du système de recherche sans qu'il y ait eu de véritable concertation avec les représentants des salariés des différents secteurs concernés (recherche publique, industries pharmaceutiques, hôpitaux, Universités). Elle a indiqué que la CGT avait des interrogations sur ces réformes en profondeur du système de recherche et de santé et qu'elle souhaitait faire entendre l'avis des salariés et de la population sur des problématiques de santé publique qui les concernent.

**C Prudhomme (médecin urgentiste, CGT Santé)** a indiqué que la présentation que vient de faire le PDG de l'Aviesan tend à nous faire croire que la création de cette nouvelle Alliance ne serait qu'une « réponse de bon sens » à un vrai problème de dispersion des organismes et de manque de visibilité du système. Mais pour la CGT, le problème de fond vient que pour résoudre ses problèmes, le gouvernement présente des réformes, élaborées au plus haut niveau, toujours avec la même logique de mise au service du système marchand des services publics, tant de santé que de recherche, sans même entendre et écouter les hommes et les femmes qui travaillent dans ces

secteurs ! Cela a été le cas, par exemple, quand le gouvernement a introduit une réforme profonde du statut des CHU et des personnels Hospitalo-universitaires (suite au rapport Marescaux) par des amendements à la loi Bachelot (HPST) sans aucune concertation préalable des intéressés. Il y a nécessité de réformer les CHU d'autant que les problèmes de finances ont aggravé les choses. Gestion, enseignement, soins et recherche sont des missions des CHU mais impossible à faire en même temps ! L'annonce de la prochaine création de 5 « Instituts Hospitalo-universitaires » et de seulement 10 CHU montre que le gouvernement souhaite concentrer sur un nombre très réduit de pôles « d'excellence » la recherche dans les IHU. De même, la réunion récente du Conseil Stratégique des Industries de Santé (CSIS) du 26 octobre 2009 à l'Élysée sous la présidence de Nicolas Sarkozy, rassemblant les principales industries pharmaceutiques et les directeurs des organismes de recherche, dont vous-même au nom de l'Alliance SDV, a pris des décisions amenant à mettre la recherche publique (Inserm, CNRS) au service de la R&D des groupes pharmaceutiques, lesquels ferment leurs propres centres de recherche. Là encore, ces décisions n'ont fait l'objet d'aucune consultation des personnels concernés et n'a pas pris en compte la santé qui est un bien public. Le gouvernement, avec la loi Bachelot, contraint les Hôpitaux à mettre en place des fondations privées dans les CHU pour financer la recherche. C'est la même logique qui est mise en place pour l'utilisation des futurs crédits du Grand Emprunt. Celle-ci s'applique aussi aux universités « autonomes » et aux organismes de recherche. Pour la CGT, la santé est un bien public. Elle ne peut pas se limiter seulement à la mise sur le marché de nouvelles molécules de plus en plus chères avec peu de nouveauté thérapeutique. Il faut maintenir une recherche fondamentale non finalisée qui seule pourra amener des futures innovations thérapeutiques, recherche qui soit indépendante des pouvoirs économiques. Pour la CGT, le maintien d'un service public de recherche et de santé est une garantie pour cela.

La CGT exige qu'il y ait de véritables discussions avant la mise en place de toutes ces nouvelles structures comme cette Alliance du Vivant. La CGT déclare qu'il y a nécessité de discuter de l'ensemble du secteur en prenant en compte la réforme des CHU. On ne fera pas de réformes sans les personnels. La CGT n'acceptera pas que –comme dans le médico social- la recherche de financement pour la recherche, dans les CHU soit plus important que le travail à effectuer, que le seul avenir des services publics de recherche, de formation ou de santé soit de passer son temps à faire la quête pour financer leurs travaux !

**A Syrota** répond que l'Aviesan ne concerne pas seulement la santé et la recherche biomédicale mais aussi les Sciences Humaines et Sociales (CNRS), la chirurgie (écoles d'ingénieurs), la chimie, la robotique médicale et l'économie de la santé, la politique de santé qui sont à développer, ... Il indique qu'il n'est pas responsable des réformes de la santé et des hôpitaux. Il rappelle que le rapport Marescaux avait été fait dans le cadre des 50 ans des CHU et de la nécessaire réflexion à avoir pour les adapter au monde d'aujourd'hui. Il annonce qu'il doit y avoir **un rapport Marescaux 2 (pour la fin février 2010)** – des auditions sont d'ailleurs en cours - . De ce fait, la mise en place des nouveaux « Instituts Hospitalo-universitaires » est donc retardée.

**D Steinmetz (SNTRS, CNRS)** déplore cette logique de « centre d'excellence » que l'on retrouve partout : pour les universités, les organismes, les hôpitaux. Cette politique d'« excellence » est très réductrice et risque de laisser de côté de nombreuses disciplines moins à la mode, comme de nombreux territoires. D'autant que cette politique n'a pas prouvé vraiment son efficacité.

Nous vous demandons où va aller cette Alliance « Aviesan » ? Le rapport de l'AERES de l'Inserm (rapport Zerhouni) avait prôné la création d'un Institut unique des sciences de la vie, simple agence de moyens, proposition reprise par le Président de la république.

**A Syrota** répond qu'il a posé la question d'aller « vers un institut unique » des sciences de la vie dans le plan stratégique de l'Inserm mais que cela était différent de la recommandation du rapport Zerhouni. Pour A. Syrota, si la coordination entre organismes peut se faire dans un Institut unique, il ne croit pas que les Universités soient aujourd'hui en mesure de gérer les laboratoires de recherche de l'Inserm et du CNRS ! « On en est très loin, je ne le verrai pas de mon vivant ! ». Il y aura donc une période de transition.

**T Bodin (CGT Sanofi-Aventis)** indique que les industriels de la pharmacie ne font que demander encore plus de subventions publiques (Crédit Impôt Recherche, Jeunes Entreprises Innovantes, ...) à l'Etat (en particulier dans le cadre des Etats Généraux de l'Industrie) sans qu'il n'y ait d'engagements de leur part en contrepartie ? Quels sont les retours à la Nation des sommes fabuleuses reçues par ces Industries du budget de l'Etat ? Au contraire, ces industriels de la pharmacie annoncent tous des suppressions de centres de recherche en France et des milliers de licenciements des personnels de R&D ! La CGT n'est pas contre des collaborations entre la recherche publique et la

recherche privée mais cela ne peut pas être de la sous-traitance de la recherche publique comme cela a été annoncé au CSIS à l'Elysée ! La CGT se positionne pour des collaborations permettant le développement des expertises et des personnels de part et d'autre ; et sur des thèmes de recherches répondant aux besoins de santé du pays et pas aux seuls marchés rentables pour les industries pharmaceutiques. T Bodin demande à Syrota, vu sa position de PDG de l'Aviesan, d'intervenir au niveau des ministères pour exiger des contreparties aux industriels touchant toutes ces aides publiques.

**A Syrota**, qui participe aux Etats Généraux de l'Industrie, se déclare d'accord avec la CGT pour que les industriels prennent des engagements plus précis. Sur le CSIS d'octobre 2009 à l'Elysée, il considère que c'est la première fois que la recherche publique avait été invitée à ce type de réunion. (Il s'agissait du 4<sup>ème</sup> CSIS, les 3 premiers s'étaient déroulés à Maignon). Le fait que celui-ci se soit déroulé à l'Elysée montre qu'il y a une véritable volonté politique au plus haut niveau de l'Etat pour soutenir une industrie de la santé en France. Il se félicite que le Président de la république souhaite garder, voire faire venir, en France des industriels de la pharmacie. Il mentionne qu'un accord est en cours de signature entre l'Inserm et Sanofi sur 4 domaines de recherche très fondamentaux, car les industries pharmaceutiques ont compris qu'il était difficile de découvrir de vraies nouvelles molécules sans se tourner vers la recherche académique.

**D Steinmetz (SNTRS)** s'interroge sur le devenir des Sciences De la Vie au sein du CNRS, lesquelles ne peuvent pas se réduire à la santé et à l'homme. Il indique que le Conseil Scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) du CNRS s'est vivement inquiété de la mise en place de cette Alliance et du contenu du plan stratégique de l'Inserm, qui est aussi de fait celui de toute l'Alliance des Sciences de la Vie. De plus, il s'inquiète de l'organisation de la recherche, tant à l'Inserm qu'au CNRS, en « équipes », toutes en compétition les unes avec les autres pour les contrats, les postes, cela se faisant au détriment de la notion de laboratoires (pouvant comprendre plusieurs équipes) qui permettait de réelles solidarités. Pour la CGT, il est nécessaire d'assurer sur le long terme l'existence des diverses disciplines au CNRS, en particulier les sciences de la vie.

**A Syrota** assure que l'objectif de l'Aviesan n'est que de supprimer ce qui se duplique entre le CNRS et l'Inserm ! Par exemple, l'Alliance a permis le regroupement des appels d'offres Avenir (Inserm) et ATIPE (CNRS) pour l'accueil en CDD de jeunes post-Doctorants. De même, il est envisagé de regrouper les ateliers de formation des deux organismes pour plus d'efficacité. Il est aussi envisagé de faire des jurys communs d'experts pour les recrutements des Chargés de Recherche car les commissions scientifiques sont redondantes entre les deux organismes, chaque organisme restant libre de la décision de recrutement.

Il répond à F.Lecocq (UFMICT CGT) que le but d'avoir une meilleure recherche en France est de créer des emplois.

**M Pierre (SNTRS)** fait remarquer qu'il n'y a pas vraiment les mêmes commissions scientifiques au CNRS et à l'Inserm.

**J Kister (SNTRS, Inserm)** : Le fait que les nouvelles activités de collaborations avec les industriels (preuve du concept, recherche au lit du malade, ...) vont se faire à moyens constants (subventions et personnels statutaires) pour les organismes comme l'Inserm et le CNRS, le risque est grand que certaines activités de recherche, qui ne seront pas dans les créneaux intéressant les industriels, soient laissées de côté.

**M Pierre (SNTRS)** : Etes vous prêts à soumettre aux Conseils Scientifiques des Organismes les contrats entre l'Aviesan et les industries de la pharmacie ?

**A Syrota** : Cela est impossible pour des raisons de confidentialité.

**S Lejeune (UGICT)** : C'est un problème de fond ! Dans toutes ces nouvelles structures, comme l'Aviesan, on constate l'absence de représentation des salariés. Ils sont mis à l'écart des décisions qui pour la Cgt ne peuvent être prises par un cercle restreint. C'est un problème de démocratie. Ce n'est pas acceptable. Pour conclure, je veux dire que la Cgt entend bien poursuivre sa réflexion sur ce dossier en particulier. Elle reste ouverte à des échanges avec vous.